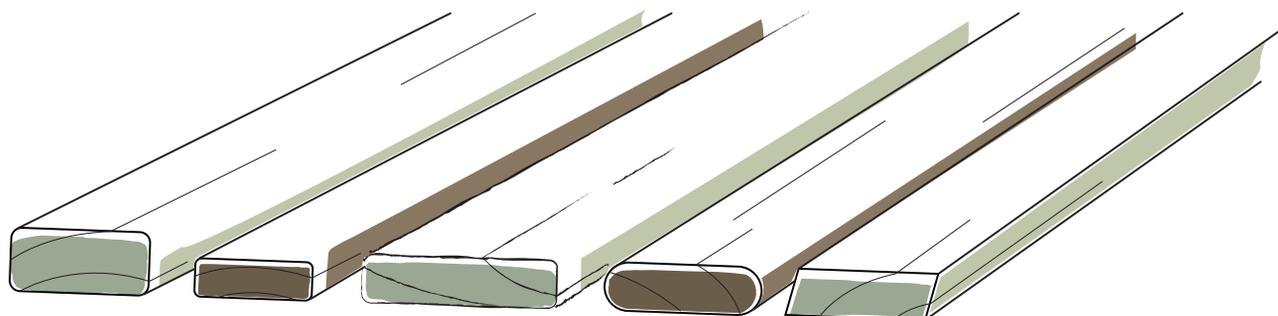


PLATELAGES

Ouvrages sur-mesure



DOMAINES D'APPLICATIONS

- Passerelles, ponts
- Pontons, marinas, estacades

ESSENCE ORIGINE



Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)

Forêts gérées durablement : PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)



Voir page 51

ETAT DE SURFACE PROFIL

Raboté / Parement lisse, strié ou bombé

TAUX D'HUMIDITÉ

18 % avant traitement

DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà

CLASSE DE RÉSISTANCE MÉCANIQUE

Pas de classement normalisé

CONTRÔLE QUALITÉ ET MARQUAGE

- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement

DURABILITÉ CONFÉRÉE

Par trempage : compatible avec les classes d'emploi 3.1 / 2 / 1

Par autoclave : compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1

Voir règles professionnelles



Voir page 50

QUALITÉ VISUELLE

Menuiserie / Sans-nœud sur demande

PRESTATIONS POSSIBLES

- Autre section et profils suivant quantité
- Autres longueurs selon quantité
- Traitement autoclave vert ou marron



Voir page 48

► Rénovation de l'estacade
du lac de Port d'Albret à
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS



Nos ⊕

- +Flexibilité, adaptabilité
- +Conseils professionnels
- +Bois français d'origine locale
- +Durabilité du pin autoclavé
- +Pin autoclavé : idéal pour les ouvrages maritimes ou fluviaux

⚠ RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

• **Classe 4 :** " En condition de pleine exposition, la réalisation d'un platelage de conception courante en climat humide ou modéré (au sens du FDP 20-651) implique une affectation en classe d'emploi 4. [...] Pour les DOM, tous les platelages sont affectés en classe d'emploi 4. "

• **Lambourdes :** Même si l'utilisation de pin autoclavé garantit la durabilité maximum, les lambourdes supportant un platelage doivent reposer sur un support dur et stable et en aucun cas être simplement posées sur le sol ou enfouies dans la terre.

• **Jeu entre lames :** " À tout moment de la vie en œuvre du platelage, l'écartement entre lames ne doit pas être inférieur à 3 mm ou supérieur à 12 mm pour des largeurs standards pouvant aller environ jusqu'à 140 mm. » Il est donc indispensable de tenir compte de l'hygrométrie du bois et de l'hygrométrie ambiante au moment de la pose et le DTU 51.4 propose pour cela des règles de calculs.

• **Ventilation :** " Il est nécessaire de permettre la ventilation de la sous face du platelage. La surface totale des dispositifs d'entrée d'air pour la ventilation du platelage doit correspondre à 1/50^{ième} de la surface totale de ce platelage. Ces entrées d'air sont réparties pour assurer un renouvellement de l'air sous toute la surface. Les espacements entre les lames peuvent être pris en considération pour l'évacuation de l'air. La hauteur minimum de plénum (niveau sol en partie courante par rapport à la sous face de la lambourde inférieure) est de 50 mm. "

• **Traitement des coupes :** Lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpes, perçages, etc.) après avoir été traité en autoclave, toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit spécifique avant leur mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois**